

COMMUNE DE MOYENNEVILLE

- Compte Administratif 2019
- Compte de gestion 2019
- Affectation du résultat sur le BP 2020
- Tableau des élections
- Questions diverses

Compte rendu de la séance du 05 mars 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de MOYENNEVILLE s'est réuni à la Salle de la Mairie, en séance ordinaire, le jeudi 05 mars 2020 à 19 heures 00, sous la présidence de Monsieur Gérard PARASOT, Maire, suite à la convocation en date du jeudi 27 février 2020.

Présents: Gérard PARASOT, Claude EECKHOUT, Audrey DELMOTTE, Marcel CARPENTIER, Vincent DELECUSE, Gérard ROGER, Eric DUFESTEL, Laure DELIGNY

Représentés: Vanessa FREROT, représentée par Audrey DELMOTTE, Véronique LEGUAY représentée par Gérard ROGER

Absents : François HEDOUIN, Sylvie DUFOSSE, Jean-Claude BARBIER, Bruno Sueur

Secrétaire de la séance: Audrey DELMOTTE

Monsieur le Maire présente le compte rendu de Conseil du 27 janvier 2020. Il est accepté à l'unanimité.

1 - Vote du compte administratif - moyenneville (DE202009)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CARPENTIER Marcel, élu par le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par CARPENTIER Marcel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		17 105.70		373 198.12		390 303.82
Opérations exercice	113 191.47	121 507.90	399 187.83	528 549.38	512 379.30	650 057.28
Total	113 191.47	138 613.60	399 187.83	901 747.50	512 379.30	1 040 361.10
Résultat de clôture		25 422.13		502 559.67		527 981.80
Restes à réaliser	454 395.00	261 676.00			454 395.00	261 676.00
Total cumulé	454 395.00	287 098.13		502 559.67	454 395.00	789 657.80
Résultat définitif	167 296.87			502 559.67		335 262.80

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'unanimité

Vote du compte de gestion - moyenneville (DE202010)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PARAISOT Gérard, Maire.

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire :

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes :

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Le Conseil accepte à l'unanimité le Compte de gestion 2019

Affectation du résultat de fonctionnement - moyenneville (DE202011)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 502 559.67

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	373 198.12
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	289 706.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	129 361.55
Résultat cumulé au 31/12/2019	502 559.67
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	502 559.67
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	167 296.87
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	335 262.80
B.DEFICIT AU 31/12/2019	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Le Conseil accepte à L'unanimité

Questions diverses :

Monsieur le Maire effectue un compte rendu détaillé des travaux rue de Gamaches relatif aux trottoirs.

La séance est levée à 21h15